Dans les kiosques alémaniques

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1976)**

Heft 367

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Presses

Mea culpa : Dans DP 364, j'acusais « 24 Heures » d'avoir gardé sur la Quinzaine littéraire organisée à Lausanne par Daniel Wehrly, la librairie de la Proue et Gil Pidoux « de Conrart le silence prudent »... Or un excellent article-bilan, dû à la plume de Mlle ou Mme Vollichard, a rendu pleinement hommage à cette intéressante manifestation, dont le succès a encouragé les animateurs à la renouveler sous la forme d'une « Ruelle littéraire » au Festival de la Cité (du 18 au 26 juin). *Mea culpa...*

*

Tout de même, une certaine direction prise par la presse m'inquiète.
Je viens de lire le roman de Böll, « Die verlorene Ehre der Katharina Blum », dont on a tiré un film qui passait à Genève et va passer à Lausanne. On connaît l'argument : Une jeune femme totalement « a-politique » accueille chez un garçon dont elle a fait connaissance dans un bal. Or il est recherché par la police : parce qu'il est « déserteur » (refus de servir) et parce qu'il a pris part à des attaques à main armée — du moins c'est ce qu'affirme l'autorité. La voilà impliquée, arrêtée, interrogée (pour recel de malfaiteurs), par une police relativement correcte; puis traînée dans la boue par la presse à scandale, la « Bild-Zeitung » du trust *Springer*. Jour après jour, articles à sensation sur la « Mordbraut », les coups bas, les diffamations et les calomnies, tant et si bien que la malheureuse, qui n'ose ni sortir de chez elle, ni rester chez elle, finira par aller tuer l'un des journalistes...

*

Nous n'en sommes pas là, il s'en faut.
Tout de même, toute l'affaire Chappaz. Chappaz taxé par « Le Nouvelliste Valaisan » d'antipatriotisme; Chappaz comparé à un cancer — et un cancer, ça s'extirpe ! La femme de Chappaz, Corinna Bille, prix Goncourt de la nouvelle, qui de sa vie ne s'est mêlée de « politique » ni ne s'en est prise aux promoteurs immobiliers plus ou moins voraces ou aux affairistes plus ou moins véreux, se voit comparée à une « possédée » qu'il conviendrait d'exorciser ! Il arrivait aussi que l'on *brûle* les possédées, dans le bon vieux temps...

*

Tout de même aussi, l'« affaire » Ziegler.
Je comprends parfaitement qu'on ne soit pas d'accord avec Ziegler. Je comprends parfaitement qu'on l'attaque vivement — le contraire m'étonnerait et m'inquiéterait même, et lui aussi, probablement. Je ne comprends pas qu'un journal à grand tirage (« 24 Heures ») passe sous forme de publicité payée un factum de *L'Atout,* dans lequel on ne s'en prend pas tellement au livre (n'ayant apparemment *rien* à lui opposer), qu'à l'homme. L'accusation d'être la créature « d'éléments poujadistes » (ici, je dois convenir que *L'Atout* s'y entend vraisemblablement mieux en matière de poujadisme que moi...); d'habiter dans une « villa peu prolétaire »; d'être « bien nourri » (?); d'être « lâche », parce qu'il aurait « réparti ses biens sur d'autre personnes » (je ne commente pas, n'entendant pour ma part que le français).

*

... Et dire que nos pasteurs nous accusent parfois de servir Dieu et Mammon ! Mais non : bon nombre d'entre nous servent exclusivement et fidèlement le second des sus-nommés !

J. C.

DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

Opération réussie

Relancé à l'essai pour un mois, le « Volksrecht » (Droit du Peuple) a, selon « Der Bund » recueilli 3000 abonnés qui garantissent la poursuite de sa parution. Une rédaction locale plus étoffée sera engagée et elle s'efforcera de se tenir à l'écart des tendances qui divisent le Parti socialiste zurichois. Ce qui a été possible pendant les six premières semaines de reparution semble donc réalisable à l'avenir. Bon vent à ce nouveau « vieux » confrère qui bénéficie de l'appui du « Freier Aargauer » (L'Argovien libre) !
— La menace qui pesait sur la succursale suisse de l'Agence « DDP » (voir DP 364) semble écartée. Les rédacteurs démissionnaires accepteraient de retirer leur démission et il est même question de développer ce service suisse. A suivre.

Pas bon marché

— Il existe depuis plus de quarante ans un service d'informations économiques privées, «Atlas». On ne trouve pas ses bulletins hebdomadaires dans les kiosques et l'abonnement n'est pas à la portée des « manœuvres légers » puisqu'il coûte 400 francs pour une année ou 1080 francs pour trois ans. Paraissant sur huit pages, format A 4, avec parfois des suppléments, ce bulletin précise qu'il est à l'usage exclusif des abonnés et qu'il ne doit pas être transmis à des tiers sous une forme ou l'autre. Gageons que les abonnés savent utiliser les informations reçues pour récupérer largement le prix de l'abonnement.

Comme il y a quarante ans

— Nous avons lu dans la presse zurichoise la nouvelle de l'élection dans le cercle de Zurich 3 d'un juge de paix appartenant au Parti évangélique populaire. La candidate socialiste a été battue et le mandat que détenait le Parti socialiste est donc perdu. Ce qui est intéressant, c'est la coalition qui s'est constituée pour assurer cette élection puisqu'elle était formée du Parti évangélique populaire, de l'Alliance des Indépendants, du Parti démocrate chrétien, de l'Union démocratique du centre, du Parti radical et de l'Action nationale !

— Deux articles au moins à noter dans le magazine hebdomadaire du « Tages Anzeiger ». D'une part, E.Y. Meyer (trente ans, écrivain — prix de la Ville de Berne, prix de littérature de Bâle-Campagne, notamment) raconte quelques jours passés (du 26 mars au 4 avril dernier) à Bienne sous le signe du « présent de la ville de l'avenir »; éparse au long de ses notes sur le chômage, les difficultés économiques et politiques, une chronique en raccourci de l'actualité biennoise des années 1925 à 1928. D'autre part, le TA reproduit un article paru dans le « Sunday Times Magazine », et qui faisait le point en détail de l'organisation de la Suisse « en vue de la troisième guerre mondiale »: les passages contenant des erreurs manifestes sont soulignés et la vérité en la matière rétablie grâce aux commentaires succincts d'un spécialiste zurichois. Un bilan polémique qui n'est en définitive pas trop défavorable pour le journaliste anglais !

Politique de la santé

— « National Zeitung », supplément de fin de semaine « politique et culturel ». Le quotidien des bords du Rhin laisse la parole à une femme médecin, députée au Grand Conseil bâlois, membre des Organisations progressistes, pour une approche d'une politique de la santé sous le titre « Vivre de façon malsaine et travailler coûte de l'argent ».
Le travail résumé dans la NZ a été publié dans la revue « Soziale Medizin », édité par la « Société suisse pour une médecine sociale » et qui paraît dix fois par an (adresse de la rédaction : case postale 168, 4001 Bâle).
On comparera avec profit les thèses et les statistiques reproduites au long de ce travail avec celles contenues dans la somme sur la politique de la santé, publiée récemment à Lausanne sous le titre « Démographie médicale en Suisse — Santé publique et prospective 1900-1974-2000 » (publication « hors série » dans une collection éditée par l'Office de statistique de l'Etat de Vaud; mandat de la commission Ceprem-Demomed).

Comment a-t-on voté à Jouxtens-Mézery?

Les commentateurs vaudois ont été discrets, trop discrets, sur le fait que l'assurance-chômage ait été repoussée dans six districts vaudois, et naturellement dans les districts qui sont les plus solides bastions de l'Entente. Résultat qui n'est pas étonnant quant on sait, à propos de la loi sur l'aménagement du territoire, à quel point le réflexe antigouvernemental a été cultivé, gratté comme un eczéma par une propagande souvent non contrôlée.
Une comparaison des trois scrutins dans les communes révèle le plus souvent une opposition décroissante sur le modèle : très forte contre l'aménagement du territoire, forte contre le crédit à l'IDA, marquée mais plus hésitante contre l'assurance-chômage.
Cette règle ne joue pas dans les milieux de la droite libérale, universitaire et industrielle et chrétienne, où le schéma est le suivant : forte opposition contre l'aménagement du territoire, acceptation assez large de l'IDA, acceptation très retenue de l'assurance-chômage.
A titre d'illustration, Jouxtens-Mézery (« banlieue » aisée de Lausanne) :

	OUI	NON
Aménagement du territoire	37	76
Aide au développement	71	43
Assurance-chômage	64	48

Dans les opposants à l'assurance-chômage, il n'y a donc pas que des « Neinsager » sur leur lancée : il faudrait recenser aussi ceux d'un égoïsme de classe réfléchi.

Les directives Molo et leur interprétation

Le commentaire matinal de la Radio romande sur les directives de M. Molo concernant l'effort particulier d'objectivité lorsque sont présentés sur les ondes des groupes dont l'activité serait manifestement illégale fut révélateur du flottement des arrière-pensées.
Alors que chacun était curieux de savoir ce que pouvait signifier l'expression « des organisations manifestement illégales », M. Bernard Béguin, interviewé, a régulièrement parlé de groupes « minoritaires ».
A ce niveau de responsabilités, ce niveau de confusion est inquiétant.
Pour le reste, traduites pour le personnel SSR, ces directives donnent en substance : « lorsqu'elles traitent d'organisations revêtant des aspects illégaux, les émissions de la SSR doivent faire l'objet d'une attention rédactionnelle telle que leur présentation permette à l'auditeur et au téléspectateur d'identifier le caractère illégal des objectifs et agissements de ces organisations ». On voit mal ce qu'une telle formulation pourra apporter aux journalistes et aux commentateurs de la radio et de la télévision, sinon qu'elle pourrait favoriser une forme accrue d'auto-censure. Le danger était déjà patent dans la démonstration des services de Willi Ritschard à propos des comités de soldats (DP 361).
Le fait que la direction de la SSR, sur l'autel de la prochaine consultation populaire à propos de l'article constitutionnel radio-télévision, ait transigé, c'est-à-dire ait renoncé à recourir au Tribunal fédéral après la décision du Département fédéral des transports et communications et de l'énergie stipulant qu'il y avait eu violation de la concession par la SSR à l'occasion de l'émission de la TV suisse alémanique sur les dits comités de soldats, cette reculade « diplomatique » donc n'éclaircit pas le débat; loin de là.